



RAPPORT ANNUEL 2010

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

APERÇU

Ressources minières Radisson inc. (Radisson ou la Société) est une société d'exploration minière canadienne dont le siège social est situé à Rouyn-Noranda, au Québec. La Société a aussi, au Québec, un autre bureau qui lui se situe à Val-d'Or.

Impliquée principalement dans la découverte de gisements d'or, Radisson, en date du 28 avril 2011, a des intérêts dans six propriétés dans le Nord-Ouest québécois et dans une propriété dans le Nord-Ouest ontarien. Certaines de ces propriétés possèdent un potentiel pour la découverte de métaux de base ou de molybdène.

Le principal actif de Radisson, les propriétés O'Brien et Kewagama, couvre 729 ha dans la partie ouest du canton de Cadillac (Québec), au cœur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi. Cette propriété comprend l'ancienne mine O'Brien, reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac, lorsqu'elle était en activité, soit du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante.

Les travaux d'exploration réalisés par la Société, sur la propriété, ont mené à la découverte d'une ressource indiquée de 218 540 onces (basée sur des ressources indiquées de 270 000 t à une teneur non coupée de 0,56 oz/t et des ressources inférées de 182 000 t à une teneur non coupée de 0,37 oz/t) définie dans le rapport conforme à la Norme 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA en mai 2007.

Situées à environ 2 500 pieds à l'est des anciens chantiers de la mine O'Brien, ces ressources se trouvent au-dessus du niveau 2000 (pieds) et leurs teneurs élevées en or sont comparables à celles de l'ancienne mine O'Brien.

La direction a entrepris, au cours de la dernière année, la recompilation et la réévaluation complètes du projet à la lumière des récentes découvertes et des nouvelles mines à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi (Osisko, Goldex, Lapa). Ces travaux démontrent clairement qu'en plus des structures à forte teneur et de leur excellent potentiel d'extension en profondeur, il existe aussi d'autres types de minéralisation aurifère sur la propriété, incluant des structures à faible teneur et à fort tonnage de type porphyrique similaires aux modèles des gisements d'Osisko et de Goldex et des minéralisations aurifères associées aux formations de fer.

Un programme de forages au diamant sur le projet est actuellement en cours pour explorer et découvrir de nouvelles minéralisations aurifères.

L'autre projet aurifère en importance de Radisson, connu sous le nom de « le projet Detour East », est la propriété Massicotte, un groupe de claims couvrant une superficie de 24 170 ha dans le Nord-Ouest québécois. Cette propriété est située immédiatement à l'est de la propriété Detour Lake Mine, une propriété de Detour Gold Corp. localisée dans le Nord-Est de l'Ontario et pour laquelle Detour Gold a annoncé des ressources totalisant plus de 21 millions d'onces d'or. Le levé géophysique aérien révèle l'extension de la structure minéralisée de Detour Gold sur la propriété Massicotte. Cette propriété de Radisson couvre aussi la faille aurifère régionale Massicotte sur plus de 15 km, incluant les indices Lynx, Rambo et Lap 3, avec des valeurs respectives de 7,8 g/t Au sur 7,2 m, de 6,3 g/t Au sur 2,7 m et de 24,1 g/t Au sur 2,4 m.

La Société a conclu une entente d'option avec Balmoral Resources Ltd. Ce partenaire a les ressources financières et les connaissances requises pour développer le projet avec succès.

N'oublions pas de souligner que les propriétés les plus prometteuses de Radisson sont situées dans la province de Québec, qui est toujours reconnue comme un territoire des plus attrayants pour l'exploration et le développement minier.

Assemblée annuelle

Le 21 juin 2011 à 14 h
Salle Raglan
Best Western/Albert Centre-ville
84, avenue Principale
Rouyn-Noranda, Québec J9X 4P2

Table des matières

APERÇU	1
FAITS SAILLANTS 2010	2
MESSAGE AUX ACTIONNAIRES	2
RAPPORT DE GESTION	3
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS	15
ÉTATS FINANCIERS	16

Conventions :

Montants en dollars canadiens, à moins d'indication contraire
Unités selon le système métrique, à moins d'indication contraire

FAITS SAILLANTS 2010

- Février** **M. Michel David** devient président et de chef de la direction de la Société.
- Juillet** **Placement privé de 600 000 \$ devant servir en exploration sur la propriété O'Brien/Kewagama.**
- Novembre** **Entente d'option et accord de coentreprise sur la propriété Massicotte (aussi connu sous le nom Detour East)**
- Décembre** **Placement privé de 300 000 \$ devant servir en exploration sur la propriété O'Brien/Kewagama.**

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

La direction et le conseil d'administration de Ressources minières Radisson ont le plaisir de présenter le rapport annuel 2010 à leurs actionnaires.

Au cours de la dernière année, la direction de Radisson a entrepris la réévaluation et la réinterprétation complètes des données historiques d'exploration et d'exploitation de l'or de sa propriété phare, le projet O'Brien-Kewagama. Située dans la Ceinture aurifère de l'Abitibi, la propriété, traversée en son centre par la faille de Cadillac, se trouve à moins de 4 km au sud-est de la mine LaRonde d'Agnico-Eagle et à 6 km à l'ouest et dans l'axe de la mine d'or Lapa d'Agnico-Eagle.

Le projet O'Brien-Kewagama est bien connu; situé dans le « GOLDEN STAIRCASE » de Cadillac, l'engouement créé par la découverte du gisement O'Brien a mené à l'établissement d'un nouveau camp minier aurifère et la mine O'Brien est devenue le producteur d'or aux plus fortes teneurs de l'Est du Canada. Les travaux d'exploration réalisés depuis dans la région ont donné lieu à la découverte de LaRonde (Agnico-Eagle), de Bousquet I et II, de Pandora et, bien entendu, de Lapa, la plus récente.

Goldex, Osisko et LaRonde II se retrouvent parmi les découvertes les plus intéressantes de la dernière décennie. Elles sont le résultat de nouveaux modèles géologiques, de récentes technologies d'exploration et d'un marché de l'or vigoureux. Pour ces motifs, la direction de Radisson a décidé d'envisager le développement de son projet O'Brien-Kewagama sous un nouvel angle.

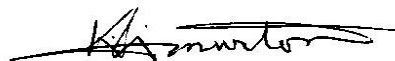
Les travaux de réinterprétation d'O'Brien effectués en 2010 ont permis l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de forages d'exploration (la première depuis 2008) et d'une énergique stratégie de développement. Au moment d'écrire ce rapport, les forages sont toujours en cours sur la propriété Kewagama. Selon les résultats obtenus et la modélisation qui en sera faite, cette première phase permettra d'orienter les travaux d'exploration dans le futur.

Concernant son projet Massicotte, la Société a conclu une entente avec Balmoral Resources Ltd. Ceci lui permet de consacrer ses ressources financières et géologiques sur le projet O'Brien-Kewagama, alors que les travaux d'exploration se déroulent simultanément sur les deux projets.

Nous attendons avec intérêt les prochains résultats de la campagne de forages de Balmoral sur leur propriété Martinière ouest, laquelle se trouve à l'est de notre propriété Massicotte, et espérons qu'ils seront encourageants. Balmoral entreprendra par la suite les forages sur notre propriété Massicotte, maintenant renommée Detour Est. Nous sommes aussi impatients de connaître les résultats des récents forages sur notre propriété O'Brien-Kewagama. Nous sommes persuadés que tous ces résultats donneront naissance à de nouveaux et intéressants développements sur nos propriétés.



Michel David
Président et chef de la direction



Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président du conseil

Le 28 avril 2011

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu parallèlement aux états financiers annuels de la Société au 31 décembre 2010. Les états financiers de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La devise utilisée pour la présentation est le dollar canadien (\$ CAN) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Ce rapport de gestion daté du 28 avril 2011 a été préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1 et approuvé par le conseil d'administration de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui reflètent, à la date du rapport de gestion, les attentes, estimations et projections de la Société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Bien que raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils seront réalisés. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante de ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

PORTEFEUILLE MINIER

Le portefeuille de Radisson comprend sept propriétés qui couvrent une superficie totale de 27 252 hectares, soit six propriétés au Québec et une en Ontario. Le régime politique est stable au Canada, mais il n'y a aucune autorité qui offre autant que le Québec en termes d'avantages fiscaux (selon les régions, remises variant de 35 % à 45 % des dépenses admissibles d'exploration), d'accès à une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à des fournisseurs reconnus pour leur expertise dans le domaine minier.

N'oublions pas encore une fois de souligner que les propriétés les plus prometteuses de Radisson, soit O'Brien-Kewagama et Massicotte sont situées dans la province de Québec, qui est toujours reconnue comme un territoire des plus attrayants pour l'exploration et le développement minier.

PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

Les six propriétés au Québec couvrent une superficie totale de plus de 26 674 ha dans le Nord-Ouest québécois, à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi.

TABLEAU DES PROPRIÉTÉS

Propriétés	Nombre de Titres Miniers	Superficie (hectares)	Minéralisation	Intérêts
Douay	33	1432,32	Or	100%
Estrades	18	278,00	Cuivre, Argent	100%
O'Brien/Kewagama	36	729,18	Or	100%
Massicotte	538	21117,32	Or	100%
Massicotte JV	18	997,54	Or	60,9 %
Trecesson	3	120,00	Or, Cuivre, Zinc	100%
TOTAL	646	24 674,36		

PROPRIÉTÉS O'BRIEN/ KEWAGAMA

Le principal actif de Radisson, la propriété O'Brien/Kewagama, située dans le secteur de Malartic-Cadillac, à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi, comprend 36 claims couvrant une superficie de 729 hectares. La prolifique Faille de Cadillac traverse la propriété sur près de 3 km de long. De 1933 à 1956, la mine O'Brien a produit 590 000 onces d'or, soit 1 302 000 tonnes de minerai à une teneur de 0,448 oz/t Au, et était considérée comme la mine ayant la teneur aurifère la plus élevée du camp minier de Cadillac. La profondeur de la mine est de 3 450 pieds.

La propriété O'Brien-Kewagama se trouve approximativement à 5 km à l'ouest de la mine d'or Lapa d'Agnico-Eagle, cette dernière chevauchant aussi la Faille de Cadillac, et à environ 4 km au sud-ouest de la mine La Ronde d'Agnico-Eagle, qui atteint maintenant 3 000 mètres (10 000 pieds) de profondeur.

Les travaux d'exploration réalisés par la Société, sur la propriété ont mené à la découverte d'une ressource indiquée de 218 540 onces (basée sur des ressources indiquées de 270 000 t à une teneur non coupée de 0,56 oz/t et des ressources inférées de 182 000 t à une teneur non coupée de 0,37 oz/t) définie dans le rapport conforme à la Norme 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA en mai 2007.

Ces ressources sont toutes définies au-dessus du niveau 650 m, sont situées à plus de 800 m à l'est des chantiers de l'ancienne mine O'Brien et constituent une nouvelle découverte de minéralisation à forte teneur semblable à celle exploitée à l'ancienne mine O'Brien.

Les forages antérieurs sur ces structures aurifères à forte teneur de type O'Brien ont révélé la présence d'une nouvelle zone minéralisée (résultats déjà communiqués), incluant :

FORAGE	INTERVALLE	TENEUR	PROFONDEUR
153B	2,3 m	13,9 g/t	92 m
06-08	2,5 m	50,3 g/t	412 m
2130-40w	1,8 m	41,2 g/t	226 m
21-13	7,6 m	8,6 g/t	280 m
97-87	2,9 m	30,5 g/t	314 m

Au cours de la dernière année, la direction a entrepris la recompilation et la réévaluation complètes du projet à la lumière des récentes découvertes et des nouvelles mines à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi (Osisko, Goldex, Lapa). Ces travaux démontrent clairement qu'en plus des structures à forte teneur et de leur excellent potentiel d'extension en profondeur, il existe aussi d'autres types de minéralisation aurifère sur la propriété, incluant des structures à faible teneur et à fort tonnage de type porphyrique similaires aux modèles des gisements d'Osisko et de Goldex et des minéralisations aurifères associées aux formations de fer.

Les résultats des forages antérieurs sur la propriété O'Brien-Kewagama soutenant cette hypothèse (résultats déjà communiqués) incluent :

FORAGE	INTERVALLE	TENEUR
04-08	8,3 m	5,4 g/t
08-155A	13,7 m	2,4 g/t
08-155	5,4 m	4,4 g/t
97-87	3,2 m	4,3 g/t

Un programme de forages au diamant sur le projet pour explorer et découvrir de nouvelles minéralisations aurifères est en voie de réalisation.

GROUPE MASSICOTTE

La propriété Massicotte est adjacente à la propriété Detour Lake, une propriété à un stade de développement avancé avec des ressources (mesurées et indiquées) estimées à 21 Moz d'or.

Elle couvre une superficie totale de 22 114,64 hectares à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le Nord-Ouest québécois. Les 556 claims la constituant sont situés à 12 km à l'est du gisement aurifère de plusieurs millions d'onces de Detour Lake, propriété de Detour Gold Corporation. À la suite de la révision des ressources estimées par SGS Geostat Ltd, Detour Gold Corporation a annoncé, le 25 mai 2010, des ressources mesurées, indiquées et inférées de plus de 21 millions d'onces d'or pour Detour Lake en utilisant une teneur de coupure de 0.5 g/t. La zone de déformation aurifère régionale Detour – Sunday Lake – Massicotte traverse la propriété de la mine Detour Lake et se poursuit sur la propriété Massicotte.

Les travaux antérieurs d'exploration et les forages sur la propriété Massicotte ont permis d'identifier les indices aurifères Lynx, Rambo et Lap 3, avec des valeurs obtenues en forage respectivement de 7,8 g/t Au sur 7,2 m, de 6,3 g/t Au sur 2,7 m et de 24,1 g/t Au sur 2,4 m.

Deux zones à fort potentiel aurifère peu explorées traversent la propriété Massicotte, soit près de 40 km d'horizon favorable au total : l'extension vers l'est de la zone de déformation de Sunday Lake, hôte de la mine Detour Lake, et la zone de déformation de Grasset.

Dans l'ensemble, ce secteur est constitué de terrains en contrebas où les affleurements sont rares en raison de la grande épaisseur de mort-terrain. Les roches archéennes de la propriété appartiennent à la Sous-province de l'Abitibi, plus particulièrement à la Ceinture Harricana-Turgeon (HT).

La Ceinture HT forme un empilement de roches volcaniques et sédimentaires orientées est-ouest. Plus spécifiquement, du nord au sud :

- Domaine volcanique de Manthet (basalte tholéitique);
- Groupe de Matagami (séquence à turbidites composée de conglomérat, de grès, de siltstone et de shale);
- Domaine volcanique de Brouillan-Nord (basalte tholéitique);
- Complexe volcanique de Brouillan (basalte et rhyolite);
- Domaine volcanique d'Enjalran (basalte);
- Groupe de Taïbi (schiste à amphibole-biotite).

Plusieurs gisements d'or et de métaux de base ont été identifiés à l'intérieur de la Ceinture HT, incluant : la mine Detour Gold (1,84 Moz or produite, ressources actuelles en or de 17,3 Moz), la mine Selbaie (production de 45 MT à une teneur de 1 % Cu, de 2 % Zn et de 39 g/t Ag) et la mine d'or Casa Berardi qui est présentement opérée par Mines Aurizon Ltée (688 000 onces produites, ressources mesurées et indiquées actuelles en or de 1,87 Moz).

Une entente d'option et un accord de coentreprise a été conclu avec Balmoral Resources Ltd, une société d'exploration aguerrie et très bien financée.

L'entente d'option prévoit l'octroi de deux options par Radisson à Balmoral. Dans le cadre de la première option, Balmoral peut acquérir un intérêt indivis de 51 % de la propriété (i) en dépensant 325 000 \$ sur la propriété au cours de la première année, puis 1 475 000 \$ supplémentaires au cours des deux années suivantes, soit 1 800 000 \$ au total, (ii) en versant à Radisson la somme de 50 000 \$ dans les 10 jours suivant l'approbation de la Bourse (actuellement reçu), 50 000 \$ avant le premier anniversaire de l'approbation de la Bourse et 50 000 \$ avant le second anniversaire de l'approbation de la Bourse et (iii) en émettant à Radisson 50 000 actions ordinaires de Balmoral dans les 10 jours suivant l'approbation de la Bourse et 50 000 actions ordinaires avant le premier anniversaire de l'approbation de la Bourse.

La seconde option permet à Balmoral d'acquérir un intérêt supplémentaire de 9 % dans la propriété, à la condition d'avoir complété la première option. Balmoral disposera alors d'une période de 90 jours pour choisir d'exercer la seconde option qui l'oblige à produire au cours des deux années suivantes (l'échéance de la seconde option) un rapport conforme à la norme 43-101 indiquant des ressources mesurées et indiquées d'au moins 500 000 onces d'or ou à effectuer des dépenses supplémentaires sur la propriété d'au moins 1 500 000 \$ avant l'échéance de la seconde option.

L'accord de coentreprise sera constitué conformément aux normes de l'industrie. Balmoral en sera l'entrepreneur, que ce dernier exerce seulement la première option (advenant que Balmoral choisisse de ne pas exercer la seconde option) ou que Balmoral exerce la seconde option. Tout participant du JV, dont la participation devient inférieure à 10 %, verra sa participation automatiquement réduite à une redevance sur les revenus nets de fonderie de 2 %.

Il est bon de noter aussi que les travaux d'exploration par Balmoral sur le projet Detour est de la Société ont débuté; coupe de lignes dans le secteur est de la propriété en prévision du levé de polarisation provoquée planifié et levé magnétique terrestre en cours dans l'ouest de la propriété relativement aux forages prévus cette année.

AUTRES PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

Radisson désire concentrer ses efforts sur les propriétés O'Brien-Kewagama et Massicotte. Elle ne prévoit ni travaux, ni dépenses sur ses autres propriétés dans un futur proche.

PROPRIÉTÉS EN ONTARIO

Des propriétés optionnées en 2005 pour leur potentiel en molybdène dans le secteur de Dryden, la Société n'a conservé que la propriété Highway d'une superficie de 512 ha. Elle en a fait l'acquisition complète le 1er octobre 2008.

PROMOTION

Au cours de l'année 2010, la Société a participé aux événements suivants :

- Mars 2010 - PDAC International Trade Show & Investors Exchange
- Novembre 2010 - Québec Exploration

À l'automne 2010, des présentations ont été faites avec des actionnaires à Rouyn-Noranda et à Toronto. Des rencontres ont aussi été effectuées avec des courtiers à Montréal et à Toronto.

FINANCEMENT PAR ACTIONS

Il y a eu deux financements au cours de l'année 2010.

Le premier placement de 600 000 \$ a été complété le 8 juillet 2010, avec Industrial Alliance Securities Inc. et MineralFields Group.

Le placement se composait de 6 000 000 d'actions ordinaires du capital de la Société émises en tant qu'actions accréditatives au prix de 0,10 \$ CA par action ordinaire accréditative pour un profit net de 600 000 \$.

La totalité des produits bruts (100 %) des actions accréditatives vendues lors de l'offre accréditative sera allouée à des dépenses d'exploration canadiennes (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada) sur la propriété O'Brien-Kewagama.

Dans le cadre du placement accréditif, les agents ont reçu en compensation (i) une commission en espèces équivalant à 9 % du montant total des fonds souscrits placés par les agents et (ii) des bons de souscription aux courtiers (Bons de souscription aux courtiers) correspondant à 8 % du nombre d'actions ordinaires accréditatives vendues dans le cadre du placement accréditif. Chaque bon de souscription aux courtiers permet de lever une action ordinaire du capital de la Société (telle qu'elle est présentement constituée) (Action du courtier) au prix de 0,10 \$ par action pour une période de 18 mois après la clôture du placement.

Le deuxième placement de 300 000 \$ a été complété le 10 décembre 2010, avec CGE Ressources 2010 L.P.

Le placement se composait de 2 500 000 actions ordinaires du capital de la Société émises en tant qu'actions accréditatives au prix de 0,12 \$ CA par action ordinaire accréditative pour un profit net de 300 000 \$.

La totalité des produits bruts (100 %) des actions accréditatives vendues lors de l'offre accréditative sera allouée à des dépenses d'exploration canadiennes (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada) sur la propriété O'Brien-Kewagama.

Dans le cadre du placement accréditif, CGE Ressources 2010 L.P. a reçu une compensation de 7 % pour les frais conséquents à la vérification diligente et le traitement du dossier.

PROGRAMME D'EXPLORATION

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, il n'y a eu aucun travail d'exploration sur les propriétés de la Société. Par contre la direction a entrepris la recompilation et la réévaluation complètes de tous les résultats des programmes de forage passés.

Une campagne de forages de 3 000 mètres ciblant les minéralisations aurifères près de la surface dans le secteur est du projet (secteur Kewagama) a débuté le 21 février 2011.

BOURSE

Les actions de la Société sont inscrites en bourse depuis 1986 sous le symbole RDS. Radisson fait partie de la catégorie « sociétés émergentes » à la Bourse de croissance TSX (TSX-V).

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices financiers

	Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars, sauf les montants par action)		
	2010 \$	2009 \$	2008 \$
Actif total	6 926	6 197	6 825
Revenus	132	62	86
Perte nette	362	521	1 305
Perte nette par action	0,01	0,01	0,03
Dettes à long terme	0	0	0

En raison de son secteur d'activités, la Société ne génère pas de revenus réguliers et doit compter sur l'émission d'actions ou sur les revenus d'intérêt générés par ses placements pour assumer ses dépenses courantes. Elle assure également sa survie par la signature d'ententes d'options de vente sur certaines de ses propriétés minières. La principale source de revenus de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 provient de gains sur la cession de placements de l'ordre d'environ 20 000 \$, ainsi que d'un montant de 50 000 \$ et de 50 000 actions de la société publique Balmoral Resources Ltd. reçus en relation avec une option sur la vente d'une propriété minière. Ces revenus non récurrents pour l'exercice 2010 ont permis d'absorber une partie des pertes d'exploitation. Au cours de l'exercice précédent, la Société avait encaissé des revenus provenant principalement de la vente de placements pour un montant d'environ 62 000 \$. En comparant les revenus de 2010 et 2009, nous sommes à même de voir que ceux de 2010 sont plus élevés de plus du double.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la perte avant impôts est de 337 784 \$, comparativement à une perte avant impôts de 619 079 \$ en 2009. La grande différence entre les pertes avant impôts des deux derniers exercices s'explique par les radiations de projets miniers en 2009 d'un montant d'environ 230 000 \$ ainsi que par d'importantes variations dans d'autres dépenses. La nature des opérations de Radisson font que les coûts d'exploitation, qui proviennent principalement des dépenses reliées au statut public de la Société, génèrent des pertes à chaque exercice. Ces pertes incluent les radiations de projets miniers dont les montants peuvent parfois être importants.

En comparant les exercices 2010 et 2009, on remarque que les honoraires professionnels ont diminué d'environ 35 000 \$. Les salaires et charges sociales ont doublé compte tenu que la société a réduit ses compressions budgétaires au niveau salarial. Il faut se rappeler que dans les années passées, la direction avait adopté un plan de rationalisation de dépenses très important afin de protéger la situation financière de Radisson. On note également la stabilité de certaines dépenses, particulièrement au niveau des voyages et promotion, des loyers et des frais de bureau. Parmi les principales différences, on note la rémunération à

base d'actions qui a augmenté d'environ 46 000 \$, ainsi que le maintien d'un site minier qui a diminué d'approximativement 34 000 \$, tandis que les salaires et avantages sociaux ont augmenté de près de 50 000 \$. Au cours de 2010, la Société a encaissé des revenus de location de 4 900 \$. La Société maintient constamment un contrôle rigoureux sur ses dépenses afin de prolonger ses liquidités tout en évitant une dilution inutile de ses actions en circulation.

Finalement, la rémunération à base d'actions de 2010 est plus élevée compte tenu que le nombre d'options octroyées en 2010 est plus important et compte tenu que la juste valeur unitaire des options est également plus élevée en 2010 en comparaison avec 2009.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la perte nette est de 361 586 \$, tandis que pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, elle fut de 520 682 \$. La différence entre les deux exercices s'explique par la radiation de projets miniers d'environ 230 000 \$ en 2009, alors qu'aucun projet minier n'a été radié en 2010. Les autres variations ont été expliquées ci-haut.

La direction de la Société continue à gérer de façon prudente les fonds disponibles pour ses opérations courantes et maintient son objectif d'augmenter son niveau d'encaisse, afin de pouvoir respecter ses engagements et assurer un avenir plus prometteur à la Société.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Revenu total	Perte nette	Perte de base et diluée par action
	\$	\$	\$
Mars 2009	0,2	(144)	(0,00)
Juin 2009	0,2	(135)	(0,00)
Septembre 2009	0,1	(67)	(0,00)
Décembre 2009	61,5	(175)	(0,01)
Mars 2010	5	(90)	(0,00)
Juin 2010	-	(47)	(0,00)
Septembre 2010	-	(109)	(0,00)
Décembre 2010	127	(116)	(0,01)

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au cours du présent exercice, la Société a effectué deux financements par actions pour un total de 900 000 \$. Suite à ces financements, la Société a procédé à l'émission de 6 000 000 d'actions accréditatives au prix unitaire de 0,10 \$ pour un produit total brut de 600 000 \$. Dans le cadre de ce placement, les agents ont reçu, à titre de commission, une somme en espèces de 54 000 \$ (9 %) ainsi que 480 000 bons de souscription aux courtiers leur permettant d'acquérir une action au prix de 0,10 \$ par action jusqu'au 8 janvier 2012. Par la suite, la Société a émis 2 500 000 actions accréditatives à un prix de 0,12 \$ par action pour un produit total de 300 000 \$. Comme aucun financement par actions n'avait eu lieu en 2009, ces financements ont permis d'augmenter les liquidités disponibles de la Société, mais les sommes ainsi reçues doivent être réservées pour des travaux d'exploration, ce qui oblige Radisson à trouver du financement par actions ordinaires pour 2011.

Dans un autre ordre d'idée, au cours de l'exercice précédent, la Société s'était financée par la vente des propriétés Destor et Lépine qui lui avait permis d'encaisser la somme de 250 000 \$. Peu de travaux d'exploration ont été effectués au cours des l'exercice 2010 et 2009, soit des travaux d'environ 114 000 \$ en 2010. Comme elle a effectué des financements accréditifs en 2010, la Société augmentera l'ampleur de ses travaux d'exploration pour son exercice de 2011. Les frais totaux d'administration furent d'environ 470 000 \$ en comparaison d'environ 450 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les raisons mentionnées plus haut expliquent ces variations. Au cours de l'exercice, la Société a encaissé environ 20 000 \$ suite à la vente d'actions de la société Goldcorp Inc. En outre, au cours de l'exercice précédent, la Société avait reçu et avait vendu des actions de Goldcorp Inc. et de New Gold Eagle Inc., ce qui lui avait rapporté un montant de 61 917 \$. Pour conclure, malgré les variations entre les exercices se terminant le 31 décembre 2010 et 2009, on peut considérer que les résultats sont conformes au plan de la direction.

Au 31 décembre 2010, la Société n'avait pas d'encaisse non réservée mais elle détenait de l'encaisse réservée à l'exploration pour un montant d'environ 521 000 \$, en comparaison d'un montant d'encaisse de 71 321 \$ au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 86 891 \$ en comparaison de 36 382 \$ au 31 décembre 2009.

La direction de la Société avait estimé que les fonds nécessaires aux coûts d'exploitation pour les 12 mois de l'exercice de 2010 seraient de 350 000 \$. Les frais de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 sont conformes à ces prévisions, car la direction a réussi à boucler l'année avec des dépenses d'administration d'environ 342 000 \$ en excluant la rémunération à base d'actions et l'amortissement des immobilisations. Afin de pouvoir continuer ses opérations, la Société devra trouver d'autres sources de financement et la direction est confiante de réussir à amasser les fonds nécessaires pour honorer ses engagements futurs.

Le financement de la Société se faisant principalement par voie d'émissions de capital-actions, le succès de celles-ci dépend des marchés des capitaux de risque, de l'attrait des investisseurs pour les sociétés d'exploration et du prix des métaux. Pour continuer ses activités d'exploration et pouvoir supporter ses activités courantes, Radisson devra maintenir et augmenter ses liens avec la communauté financière, afin de pouvoir réaliser d'autres financements par actions.

L'exercice de bons de souscription en circulation représente un financement potentiel. L'exercice d'options d'achat d'actions en circulation constitue également un financement potentiel supplémentaire important. Selon la direction de la Société, advenant une augmentation importante du cours des actions de Radisson, une entrée d'argent serait prévisible, par contre, il n'est pas possible de prévoir le montant en question.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les redevances sur les propriétés minières se détaillent comme suit :

- O'Brien : paiement au comptant de 1 million de dollars au moment de la mise en production commerciale
- Kewagama : 2 % NSR
- Highway : 2 % NSR avec possibilité de rachat moyennant la somme d'un million de dollars

QUATRIÈME TRIMESTRE

Au cours du dernier trimestre de 2010, la perte avant impôts fut d'environ 91 000 \$; la perte nette, quant à elle, fut d'environ 116 000 \$. Au cours de ce trimestre, la Société a encaissé des revenus d'environ 50 000 \$ et a reçu 50 000 actions de la société publique Balmoral Resources Ltd., suite à l'entente d'option sur la propriété minière Massicotte (projet Détour East).

Si l'on compare le quatrième trimestre de l'exercice avec les trois autres trimestres de l'exercice 2010, on constate lors du quatrième trimestre une hausse des honoraires professionnels d'environ 30 000 \$ et surtout de la rémunération à base d'actions pour un montant d'environ 68 000 \$. Celle-ci est causée par l'octroi d'options d'achat d'actions au cours de ce trimestre, qui ont été plus nombreuses et par la juste valeur unitaire qui a été plus élevée. Somme toute, un trimestre conforme aux opérations courantes de Radisson.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET OBJECTIFS COMMERCIAUX

Dans le cours de ses activités administratives, la Société loue un bureau auprès du vice-président de Radisson. Au cours de l'année 2010, le montant de la location se chiffre à 4 800 \$ (2009, 4 800 \$).

Au 31 décembre 2010, la Société a déboursé à 9091-4722 Québec inc. (GD Solution) laquelle est une compagnie appartenant au Président et chef de la direction, pour des travaux liés à l'exploration, une somme de 88 374 \$.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information de la Société au sens du Règlement 52-109. Ces contrôles et procédures ont été évalués au 31 décembre 2010 et il a été conclu qu'ils étaient adéquats et efficaces.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au sens du Règlement 52-109. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, il n'y a eu aucun changement dans les contrôles qui aurait considérablement affecté ou, du moins, très probablement affecté les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS N'AYANT PAS D'IMPORTANTS REVENUS

La Société fournit l'information sur les frais d'exploration reportés dans la note 6 des états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

La Société n'a pas de frais reportés autres que les propriétés minières et les frais d'exploration reportés.

Concernant les informations présentées dans ce rapport de gestion sur les propriétés minières et frais d'exploration reportés, la direction a conclu que l'absence de dépréciation en 2010 est adéquate.

FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

Voici le détail des frais généraux d'administration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 :

Gestion de claims	3 588 \$
Entretien et réparations	250
Télécommunications	<u>5 295</u>
	9 133 \$

MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE :

Modification comptable future

a) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

L'ICCA planifie la convergence des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avec les IFRS sur une période transitoire qui se terminera en 2011. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. Pour ses états financiers intermédiaires au 31 mars 2011, la Société les produira conformément aux normes révisées.

La direction a commencé son processus d'évaluation des choix en matière de méthodes comptables qui sont autorisées en vertu des IFRS. Elle a évalué également les effets de cette transition sur les activités de la Société, notamment sur les systèmes de technologies de l'information et de données, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information. La direction de Radisson va soumettre son plan de transition à ses auditeurs en temps opportun afin de s'assurer que le processus de mise en oeuvre prend convenablement en charge les principaux éléments du plan.

Équipe :

Considérant la taille de la Société, le chef des finances, assisté d'un consultant externe, effectuent la conversion aux IFRS et communiqueront au président ainsi qu'au comité de vérification les progrès accomplis.

Formation :

Le chef des finances s'est tenu informé de l'information diffusée concernant les IFRS et il a délégué une partie de la transition à un consultant externe. Celui-ci a participé à des sessions de formation durant les années 2009, 2010 et 2011.

Conventions comptables affectées :

L'analyse détaillée des conventions comptables affectées par la convergence IFRS n'est pas tout à fait complétée mais la direction de la Société en fait une priorité. En général, beaucoup d'efforts sont mis sur la présentation des états financiers puisque les IFRS demandent plus de divulgations. Basée sur l'analyse des différences identifiées à date, voici une liste non exhaustive des conventions comptables IFRS qui auront un impact sur les états financiers de la Société:

Adoption initiale (IFRS 1) :

L'IFRS 1 donne des directives sur l'approche générale à prendre lorsque les IFRS sont adoptées pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date de l'adoption initiale. L'IFRS 1 réalise qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit :

- Des exemptions à certaines IFRS dans la préparation du bilan d'ouverture; et
- Des exceptions dans l'application rétrospective de certaines IFRS.

De plus, l'IFRS 1 contient des obligations de divulgation pour mettre en évidence les changements faits aux états financiers suite à la convergence des états financiers en IFRS.

Dépréciation (IAS 36) :

IAS 36 requiert un test de dépréciation en une étape (le test de dépréciation est fait en utilisant les flux de trésorerie actualisés) plutôt qu'en deux étapes selon les PCGR canadiens (qui utilisent les flux de trésorerie non actualisés comme indicateur pour identifier une dépréciation potentielle). L'IAS requiert le renversement des pertes de dépréciation là où les conditions adverses présentes antérieurement ont changé; ceci n'est pas permis selon les PCGR canadiens. Le test de dépréciation devrait être fait au niveau de l'actif pour les actifs à long terme ou les actifs incorporels. Là où les valeurs recouvrables ne peuvent être estimées au niveau de l'actif individuel, elles doivent être estimées au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »).

Paiement fondé sur des actions (IFRS 2) :

Les IFRS requièrent que les extinctions prévues soient prises en compte dans la comptabilisation du coût de rémunération à base d'actions lors de l'octroi plutôt que de reconnaître les extinctions lorsqu'elles surviennent.

Actifs miniers, exploration et évaluation des coûts (IFRS 6) :

Selon les IFRS, la Société a l'obligation de développer une convention comptable afin d'identifier spécifiquement et invariablement quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation seront comptabilisées comme actifs. Contrairement aux IFRS, les PCGR canadiens indiquent que les coûts d'exploration peuvent être initialement capitalisés si la Société considère que ces coûts ont les mêmes caractéristiques que des immobilisations corporelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être classés comme corporels ou incorporels selon la nature des actifs acquis.

Systèmes d'information :

Le processus comptable de la Société est simple puisqu'elle est une Société au stade d'exploration. La Société devrait être en mesure d'opérer ses systèmes comptables sous les IFRS puisqu'aucun défi important n'est entrevu. Cependant, certains tableurs Excel devront être adaptés afin de supporter les changements nécessaires suite à la convergence. La Société doit encore établir si de l'information historique devra être régénérée afin d'être conforme aux choix qui auront été faits en vertu d'IFRS 1.

Contrôles internes :

Étant donné que la Société est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel que défini dans le Règlement 52-109. Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'avoir les connaissances nécessaires à l'appui des déclarations faites dans les attestations, plus spécifiquement que les documents déposés sur SEDAR sont fiables. Les dirigeants vont s'assurer qu'une fois le processus de convergence complété, ils pourront encore signer leur attestation.

Impact sur les activités commerciales :

Les processus d'affaires de la Société sont simples et aucun défi important n'est prévu pour opérer selon les IFRS. La Société n'a pas de transactions en monnaies étrangères, elle a peu de dettes et pas d'obligation de capital. La Société ne prévoit pas que les IFRS vont changer les processus lorsqu'elle complète des placements privés accreditifs. La Société n'a pas de plan de rémunération qui sera affecté par les IFRS. Le régime d'options d'achat d'actions n'est pas affecté par des ratios ou objectifs financiers. Les processus d'affaires seront mis sous surveillance durant l'exercice 2011 afin de détecter des impacts non identifiés lors de notre diagnostic initial.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Les conventions comptables importantes ainsi que celles qui requièrent le plus de jugement et d'estimations lors de l'établissement des états financiers de la Société se détaillent comme suit :

PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et, par la suite, en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

La valeur des actifs de la Société est réévaluée à la baisse lorsqu'aucune activité n'y est planifiée pour une certaine période ou lorsqu'il n'y a aucune activité depuis plus de trois ans.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apports sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apports afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERS

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

FACTEURS DE RISQUE

RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

Les facteurs économiques liés à la mise en valeur de propriétés de ressources sont tributaires de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût de l'équipement de traitement et d'autres facteurs comme les réclamations des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'y a aucune certitude que les dépenses que la Société engagera dans l'exploration de ses propriétés minières donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements de minerai commercialement exploitables.

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

La législation, les règlements et les mesures actuels et futurs en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet d'une évaluation constante et peuvent être haussées considérablement, ce qui pourrait nuire sérieusement aux opérations de la Société ou à son aptitude à mettre ses propriétés en valeur d'une façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société devra obtenir les approbations des autorités de réglementation et les approbations environnementales. Rien ne saurait garantir que ces approbations soient obtenues et qu'elles le soient à temps. Le coût des changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété.

RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à obtenir le financement additionnel nécessaire. Rien ne saura garantir qu'elle réussisse à obtenir le financement requis. De plus, la mise en production de propriétés de ressources dépendra de l'utilisation des services d'un personnel expérimenté ou encore de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés de ressources qui peuvent fournir cette expertise.

COURS DES RESSOURCES

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur la qualité marchande de l'or ou de tous autres minéraux découverts. Les cours des ressources ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

RISQUES NON ASSURÉS

La Société peut devenir assujettie à la responsabilité découlant des éboulements, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction.

AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

On peut trouver davantage de renseignements sur la Société sur SEDAR (www.sedar.com).

INSTRUCTION NATIONALE 51-102

Divulgarion, au 28 avril 2011, des données relatives aux titres en circulation

Actions de catégorie A en circulation : 58 200 699

Bons de souscriptions émis à des courtiers : 480 000 (date d'expiration : 8 janvier 2012 / prix de levé : 0.10 \$)

Options en circulation : 4 725 000

Nombre d'options	Prix de levée	Date d'expiration
800 000	0,235 \$	5 avril 2012
1 250 000	0,11 \$	20 octobre 2015
1 625 000	0,30 \$	31 juillet 2012
750 000	0,10 \$	9 mars 2014
300 000	0,15 \$	24 février 2013



Donald Lacasse, ing.

Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel. La direction maintient un système de contrôle interne afin de présenter des états financiers fiables et de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs.

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants déterminés selon des estimations et des jugements provenant de la direction. Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., comptables agréés, ont été nommés auditeurs externes de la Société par les actionnaires. Leur rapport présenté ci-dessous exprime une opinion sur les états financiers.

Le comité de vérification et les auditeurs externes se réunissent annuellement, avec et sans la direction, afin de réviser les états financiers et de discuter de questions touchant l'audit. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Société



Michel David B. Sc.
Président et chef de la direction



Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières
et secrétaire corporatif

Rouyn-Noranda, Canada
Le 28 avril 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Ressources Minières Radisson inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Ressources Minières Radisson inc., qui comprennent les bilans aux 31 décembre 2010 et 2009 et les états des frais d'exploration reportés, des résultats et du résultat étendu, du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources Minières Radisson inc. aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation

Nous attirons l'attention à la note Description de l'entreprise et continuité de l'exploitation des états financiers qui décrit l'incertitude de la continuité d'exploitation de Ressources Minières Radisson inc. étant donné que plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette hypothèse. Notre opinion ne porte pas sur le respect de cet aspect.

Samsou Bélaei
*Deloitte & Touche s.e.m.c.l.*¹

Rouyn-Noranda, Québec, Canada
Le 27 avril 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9569

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Bilans

Aux 31 décembre

	2010	2009
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	- \$	71 321 \$
Débiteurs et crédits d'impôts à l'exploration	141 281	3 558
Frais imputables au prochain exercice	10 079	10 082
	151 360	84 961
Encaisse réservée à l'exploration	520 589	-
Placements (note 3)	78 300	25 475
Immobilisations (note 4)	4 124	5 891
Propriétés minières (note 5)	352 740	352 740
Frais d'exploration reportés (note 6)	5 818 412	5 728 273
	6 925 525 \$	6 197 340 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	64 469 \$	48 579 \$
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs (note 7)	1 480 201	1 317 955
	1 544 670	1 366 534
Avoir des actionnaires :		
Capital-actions (note 8)	29 979 296	29 209 838
Surplus d'apport (note 9)	3 461 212	3 255 520
Bons de souscription (note 10)	20 160	79 000
Déficit	(28 093 863)	(27 732 277)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14 050	18 725
	(28 079 813)	(27 713 552)
	5 380 855	4 830 806
	6 925 525 \$	6 197 340 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil :



Michel David, B. Sc.
Administrateur



Donald Lacasse, ing.
Administrateur

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des frais d'exploration reportés

Exercices terminés les 31 décembre

	2010	2009
Frais d'exploration :		
Géologie	98 549 \$	24 135 \$
Frais généraux d'exploration	85	135
	98 634	24 270
Autres :		
Crédit d'impôt	(8 495)	-
Cession de frais d'exploration reportés	-	(233 108)
Radiation de frais d'exploration reportés	-	(164 959)
	(8 495)	(398 067)
Augmentation (diminution) des frais d'exploration reportés	90 139	(373 797)
Solde au début de l'exercice	5 728 273	6 102 070
Solde à la fin de l'exercice	5 818 412 \$	5 728 273 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des résultats et du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

	2010	2009
Revenus :		
Gain sur disposition de placements (note 3)	19 996 \$	61 917 \$
Option sur propriété minière Massicotte	107 500	-
Intérêts, dividendes et autres	4 900	525
	<u>132 396</u>	<u>62 442</u>
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux	90 785	41 550
Rémunération à base d'actions	126 692	80 960
Experts et sous-traitants	9 222	11 099
Honoraires professionnels	66 723	102 458
Voyages et promotion	18 164	22 883
Informations aux actionnaires	19 638	20 880
Inscriptions et frais de registrariat	31 250	46 219
Loyer et frais d'occupation	4 800	4 800
Papeterie et dépenses de bureau	7 324	5 980
Assurances, taxes et licences	44 602	34 447
Intérêts et frais bancaires	984	1 018
Frais généraux d'administration	9 133	6 162
Amortissement des immobilisations	1 767	2 433
Radiation de frais d'exploration reportés	-	164 959
Radiation de propriétés minières	-	65 933
Perte sur disposition d'une propriété minière	-	3 109
Maintien d'un site minier	39 096	66 631
	<u>470 180</u>	<u>681 521</u>
Perte avant impôts sur les bénéfices et impôts miniers	(337 784)	(619 079)
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers (économie) (note 7)	23 802	(98 397)
Perte nette	<u>(361 586)\$</u>	<u>(520 682)\$</u>
Perte de base et diluée par action	(0,01) \$	(0,01) \$

Autres éléments du résultat étendu

Variation des gains sur placements disponibles à la vente

Gain non réalisé survenu au cours de l'exercice	15 321 \$	85 892 \$
Reclassement aux résultats du gain réalisé survenu au cours de l'exercice	(19 996)	(61 917)
Résultat étendu	<u>(366 261)\$</u>	<u>(496 707)\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États du déficit et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre

	2010	2009
Déficit		
Solde au début	(27 732 277)\$	(27 211 595)\$
Perte nette	(361 586)	(520 682)
Solde à la fin	(28 093 863)\$	(27 732 277)\$

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Solde au début	18 725 \$	(5 250)\$
Autres éléments du résultat étendu	(4 675)	23 975
Solde à la fin	14 050 \$	18 725 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation :		
Perte nette	(361 586)\$	(520 682)\$
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités :		
Amortissement des immobilisations	1 767	2 433
Rémunération à base d'actions	126 692	80 960
Revenus d'options reçus en placements	(57 500)	-
Impôts sur les bénéfices et impôts miniers futurs	162 246	(98 397)
Radiation de frais d'exploration reportés	-	164 959
Radiation de propriétés minières	-	65 933
Perte sur disposition d'une propriété minière	-	3 109
Gain sur disposition de placements	(19 996)	(61 917)
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement	(121 830)	(2 103)
	(270 207)	(365 705)
Activités d'investissement :		
Variation de l'encaisse réservée à l'exploration	(520 589)	-
Disposition d'un placement	19 996	61 917
Acquisition d'immobilisations	-	(430)
Acquisition d'une propriété minière	-	(10 000)
Cession de propriétés minières	-	250 000
Augmentation des frais d'exploration reportés	(90 139)	(24 270)
	(590 732)	277 217
Activités de financement :		
Émission de capital-actions et de bons de souscription	900 000	-
Frais relatifs à l'émission d'actions	(110 382)	-
	789 618	-
Diminution de l'encaisse	(71 321)	(88 488)
Encaisse au début de l'exercice	71 321	159 809
Encaisse à la fin de l'exercice	-	71 321 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Description de l'entreprise et continuité de l'exploitation

La Société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, procède à l'exploration de propriétés minières et elle n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

La direction révisé périodiquement sa décision de maintenir son portefeuille de propriétés.

La Société se spécialise principalement dans l'acquisition, l'avancement et le développement de propriétés minières de métaux précieux et de base. La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes et la capacité de la Société d'honorer ses engagements dépendent de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur, et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) dans un contexte de continuité d'exploitation. Toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette hypothèse.

La Société doit obtenir un financement non accreditif d'un montant de 280 777 \$ (voir tableau ci-dessous) avant la fin du prochain exercice, soit le 31 décembre 2011, pour respecter ses obligations financières envers ses souscripteurs liées à des financements accreditifs au cours de l'exercice. En plus de ce montant, la Société doit rencontrer ses obligations financières au montant de 64 469 \$ au 31 décembre 2010 et ses frais d'exploitation pour la prochaine année estimés par la direction au montant de 350 000 \$.

Financement non accreditif à obtenir :

Financements accreditifs au cours de l'exercice	900 000 \$
Frais d'exploration engagés au cours de l'exercice	(98 634)
Solde de l'encaisse réservée à la fin de l'exercice	(520 589)
Déficit de liquidités lié aux obligations des financements accreditifs au cours de l'exercice	280 777 \$

De plus, la Société a un historique de pertes et n'a pas de revenus d'exploitation autres que des revenus de placements et d'options. La capacité de la Société à continuer ses opérations dans un contexte de continuité d'exploitation est tributaire de sa capacité à mobiliser un financement adéquat auprès de prêteurs, d'actionnaires et d'autres investisseurs. Il n'y a aucune assurance que la Société continuera d'obtenir les ressources financières supplémentaires et/ou atteindra la rentabilité ou des flux de trésorerie positifs. Ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui pourraient être importants à la valeur comptable des actifs et des passifs et qui pourraient être nécessaires si la Société ne pouvait être en mesure de continuer à opérer dans un contexte de continuité d'exploitation.

1. Modification de convention comptable :

Modification comptable future :

a) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

L'ICCA planifie la convergence des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avec les IFRS sur une période transitoire qui se terminera en 2011. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. Pour ses états financiers intermédiaires au 31 mars 2011, la Société les produira conformément aux normes révisées.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

2. Principales conventions comptables :

a) Présentation des états financiers :

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont incluses dans les résultats. L'encaisse est classée comme actifs détenus à des fins de transaction.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Sauf ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, et, à ce moment, le gain ou la perte cumulé sera transféré dans les résultats.

Les placements sont classés comme actifs disponibles à la vente. La juste valeur des placements est établie à partir des valeurs à la cote. Les placements qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs et crédits d'impôts à l'exploration sont classés comme prêts et créances.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés. Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les coûts de transaction liés aux autres passifs sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

2. Principales conventions comptables (suite) :

c) Immobilisations et amortissements :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement de l'équipement et de l'équipement informatique est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

d) Propriétés minières et frais d'exploration reportés :

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et par la suite en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les claims miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

e) Dépréciation d'actifs à long terme :

La Société suit les recommandations formulées dans le chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme » et celles du CPN-174, « Frais d'exploration minière ». Le chapitre 3063 exige que la Société révise ses actifs à long terme, y compris les propriétés minières et leur dépréciation. Les actifs à long terme sont dépréciés lorsque des événements et des circonstances justifient cette dévaluation. Le CPN-174 a dégagé le consensus suivant : une entreprise minière en phase de démarrage qui a initialement inscrit à l'actif ses frais d'exploration, mais qui n'a pas déterminé objectivement ses réserves minérales et qui ne dispose donc pas d'une base pour la préparation d'une projection du flux de trésorerie futur net estimatif afférent à ces biens, n'est pas tenue de conclure que les frais inscrits à l'actif ont subi une dépréciation. Toutefois, la Société doit prendre en considération les facteurs défavorables décrits dans le chapitre 3063, tels que les conditions économiques, juridiques, réglementaires, environnementales, politiques et tout autre facteur, pour déterminer si une réduction subséquente de la valeur des frais d'exploration inscrits à l'actif et rattachés aux biens miniers s'impose.

De plus, les activités de développement de la direction à l'égard de ses principales opérations prévues sont un facteur clé à considérer comme faisant partie de l'évaluation en cours de la valorisation de la valeur des propriétés minières. Lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur d'une propriété minière en phase d'exploration doit être réduite, les coûts capitalisés sont dépréciés à la valeur recouvrable estimée. Ainsi, dans le cas où la Société ne prévoit pas effectuer d'autres travaux dans un avenir prévisible ou en l'absence de travaux pendant une période excédant trois ans, les propriétés minières et frais d'exploration reportés sont dévalués.

f) Actions accréditatives – renonciation des avantages fiscaux en faveur des investisseurs :

Lorsque la Société engage le produit de l'émission d'actions accréditatives en frais d'exploration, le coût des impôts futurs rattaché à l'écart temporaire qui en résulte est comptabilisé comme un coût de l'émission des actions au moment où la Société renonce en faveur des investisseurs à son droit aux déductions y afférentes.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

2. Principales conventions comptables (suite) :

g) Impôts sur les bénéfices et impôts miniers :

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

h) Rémunération à base d'actions :

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apport sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apport afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

i) Juste valeur des bons de souscription

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription au prorata des justes valeurs en utilisant la méthode Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont la durée est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

k) Constatation des revenus

Les gains ou pertes résultant de la vente de placements sont constatés à l'état des résultats lors de la vente du titre.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les ventes de propriétés minières sont constatées en appliquant le produit de ces ventes ou options au coût de la propriété puis en diminution des frais d'exploration reportés de la propriété. Tout solde résiduel est constaté aux résultats.

l) Crédit de droits miniers et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits miniers sur les frais reliés aux activités minières engagés au Québec. De plus, elle a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à l'égard des frais admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôts relatifs aux ressources sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration reportés et les crédits de droits miniers sont comptabilisés avec les impôts à l'état des résultats. Les crédits sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

m) Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du capital-actions de la Société.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

2. Principales conventions comptables (suite) :

n) Utilisation d'estimations :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Au cours des exercices indiqués, la direction a fait plusieurs estimations et posé des hypothèses d'évaluations importantes, dont des estimations portant sur la valeur de réalisation nette des débiteurs et crédits d'impôts à l'exploration, sur le caractère recouvrable des propriétés minières et des frais d'exploration reportés, l'évaluation de la rémunération à base d'actions, l'évaluation des impôts futurs et sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Ces estimations et les hypothèses d'évaluation ont été fondées sur les plus récents renseignements disponibles, sur les mesures que la direction prévoit prendre ainsi que sur des hypothèses à l'égard des conditions commerciales et des situations économiques à venir. Si les hypothèses d'évaluation et les estimations sous-jacentes sont modifiées, les montants inscrits pourraient être grandement différents.

o) Perte par action :

La perte par action de base est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation était respectivement de 52 737 685 et de 49 662 685. La perte par action diluée est égale à la perte par action de base car l'effet des options et des bons de souscription est antidilutif.

3. Placements :

	2010	2009
- action de Goldcorp inc., société publique (1) (2009, 500)	- \$	20 675 \$
30 000 actions de Ressources D'Ariane inc., société publique	13 800	4 800
50 000 actions de Ressources Balmorale ltée, société publique (2009, 0)	64 500	-
	78 300 \$	25 475 \$

(1) Une entente signée le 11 juin 1985 permettait à Launay Resources Inc. d'acquérir 100 % des claims miniers détenus par la Société dans le canton Scott de la province de Québec. À la suite de cette entente, Launay Resources Inc. a émis 15 000 actions au nom de Radisson. Launay Resources Inc. s'est retrouvée, à la suite de différentes transactions, détenue par Goldcorp inc. et les 15 000 actions de Launay Resources Inc. ont été échangées pour 1 613 actions de Goldcorp inc. dont les certificats ont été reçus et enregistrés à la juste valeur le 17 mars 2009. Au cours de l'exercice, la Société a disposé de 500 actions (1 113 en 2009) pour un produit de cession totalisant 19 996 \$ (61 917 \$ en 2009).

4. Immobilisations :

	2010		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement	5 179 \$	2 945 \$	2 234 \$
Équipement informatique	11 963	10 073	1 890
	17 142 \$	13 018 \$	4 124 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

4. Immobilisations (suite) :

	2009		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement	5 179 \$	1 988 \$	3 191 \$
Équipement informatique	11 963	9 263	2 700
	17 142 \$	11 251 \$	5 891 \$

5. Propriétés minières :

	Solde au 31 décembre 2009	Acquisition *	Radiation	Solde au 31 décembre 2010
Propriétés minières et actifs y afférents :				
O'Brien	342 789 \$	- \$	- \$	342 789 \$
Kewagama	9 950	-	-	9 950
Massicotte	1	-	-	1
	352 740 \$	- \$	- \$	352 740 \$

	Solde au 31 décembre 2008	Acquisition *	Cession/ Radiation	Solde au 31 décembre 2009
Propriétés minières et actifs y afférents :				
O'Brien	342 789 \$	- \$	- \$	342 789 \$
Kewagama	9 950	-	-	9 950
Destor et Lépine 1)	1	20 000	(20 001)	-
Highway	65 933	-	(65 933)	-
Massicotte	1	-	-	1
	418 674 \$	20 000 \$	(85 934) \$	352 740 \$

* Les acquisitions incluent l'incidence fiscale liée aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale s'il y a lieu.

1) Au cours de l'exercice 2009, la Société a vendu les propriétés Destor et Lépine pour un montant de 250 000 \$. Le produit de la vente a été appliqué en réduction du coût des propriétés pour 20 001 \$, en réduction des frais d'exploration reportés pour 233 108 \$ et le solde, 3 109 \$, a été constaté comme perte à l'état des résultats.

6. Frais d'exploration reportés :

Propriétés minières	Solde au 31 décembre 2009	Frais d'exploration	Radiation	Crédits d'impôt	Solde au 31 décembre 2010
O'Brien	4 469 249 \$	49 609 \$	- \$	(7 039) \$	4 511 819 \$
Kewagama	1 259 024	49 025	-	(1 456)	1 306 593
	5 728 273 \$	98 634 \$	- \$	(8 495) \$	5 818 412 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

6. Frais d'exploration reportés (suite) :

Propriétés minières	Solde au 31 décembre 2008	Frais d'exploration	Radiation	Cession	Solde au 31 décembre 2009
O'Brien	4 449 138 \$	20 111 \$	- \$	- \$	4 469 249 \$
Kewagama	1 254 865	4 159	-	-	1 259 024
Highway	164 959	-	(164 959)	-	-
Massicotte	900	-	-	(900)	-
Lépine	217 801	-	-	(217 801)	-
Destor	14 407	-	-	(14 407)	-
	6 102 070 \$	24 270 \$	(164 959) \$	(233 108)	5 728 273 \$

7. Impôts sur les bénéfices et impôts miniers :

L'économie d'impôts sur les bénéfices et impôts miniers se compose des éléments suivants :

	2010	2009
Impôts futurs	162 246 \$	(98 397) \$
Droits miniers recouvrés	(138 444)	-
	23 802 \$	(98 397) \$

L'économie d'impôts attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition effectif combiné fédéral et provincial de 29,90 % (2009, 30,90 %) à la perte avant impôts en raison des éléments suivants :

	2010	2009
Perte avant impôts sur les bénéfices et impôts miniers	(337 784) \$	(619 079) \$
Économie d'impôts prévue calculée	(100 997)	(191 295)
Augmentation des impôts résultant des éléments ci-dessous :		
Avantage fiscal non comptabilisé	103 815	102 736
Modification des lois fiscales	1 107	7 314
Rémunération à base d'actions et dépenses non déductibles	34 892	25 775
Ajustement lié aux exercices antérieurs et autres	(12 026)	(16 041)
Revenu taxable à un taux différent	(2 989)	(26 886)
Total de l'économie d'impôts sur les bénéfices et des impôts miniers	23 802 \$	(98 397) \$

Les incidences fiscales des écarts temporaires qui donnent lieu à des parties importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs se présentent comme suit :

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs :		
Placements	- \$	6 076 \$
Pertes autres qu'en capital reportées	1 045 013	1 016 523
Pertes en capital reportées	110 471	136 847
Frais d'émission	38 978	40 856
Immobilisations	61 260	61 425
Total des actifs d'impôts futurs bruts	1 255 722	1 261 727
Moins provision pour moins-value	(1 194 462)	(1 200 302)
Actifs d'impôts futurs nets	61 260	61 425
Passifs d'impôts futurs :		
Propriétés minières et frais d'exploration reportés	(1 541 461)	(1 379 380)
Passifs d'impôts futurs nets	(1 480 201) \$	(1 317 955) \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

7. Impôts sur les bénéfiques et impôts miniers (suite) :

Au 31 décembre 2010, la Société dispose des pertes aux fins fiscales suivantes pour réduire son revenu imposable au cours des prochains exercices. Ces pertes, dont l'effet n'a pas été reconnu aux états financiers, se détaillent comme suit :

Pertes autres qu'en capital reportées disponibles aux fins fiscales :

2014	298 367 \$
2015	434 645
2026	537 650
2027	802 631
2028	809 059
2029	432 761
2030	444 186
	3 759 299 \$

De plus, la Société dispose de pertes en capital de 463 289 \$ pouvant servir à réduire les gains en capital des exercices ultérieurs.

Conformément au CPN 146, la Société constate l'impact fiscal lié aux actions accréditatives émises seulement au moment où la Société dépose auprès des autorités fiscales les documents de renonciation aux crédits rattachés aux dépenses. L'impact fiscal lié aux actions accréditatives émises en 2010 s'élève à 321 048 \$ et sera comptabilisé en 2011.

8. Capital-actions :

Autorisé :

Nombre illimité d'actions catégorie A, avec droit de vote et participantes, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions catégorie B, pouvant être émises en séries, dividende cumulatif ou non cumulatif au taux de base de la Banque du Canada au début de l'exercice majoré d'un pourcentage variant entre 1 et 5 %, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société au prix payé majoré de tout dividende déclaré sur ces actions mais non encore payé, sans valeur nominale

Les mouvements dans le capital-actions de la catégorie A de la Société se détaillent comme suit :

	2010		2009	
	Actions catégorie A	Montant	Actions catégorie A	Montant
Émis et payé :				
Solde au début	49 700 699	29 209 838 \$	49 575 699	29 199 838 \$
Acquisition de propriétés minières	-	-	125 000	10 000
Financement accréditif	8 500 000	900 000	-	-
Frais d'émission	-	(130 542)	-	-
Solde à la fin ⁽¹⁾	58 200 699	29 979 296 \$	49 700 699	29 209 838 \$

⁽¹⁾ 37 500 (37 500 en 2009) actions catégorie A sont en mains tierces et elles ne peuvent être transférées, hypothéquées, nanties ou autrement aliénées sans le consentement de l'Autorité des marchés financiers et de la Bourse de croissance TSX.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

8. Capital-actions (suite) :

a) Régime de protection des droits des actionnaires :

Le conseil d'administration de la Société a mis sur pied un régime de protection des droits des actionnaires (le Régime des droits) qui est entré en vigueur le 2 février 2009.

Le Régime des droits a été adopté pour assurer un traitement équitable à tous les actionnaires de Radisson advenant une offre publique d'achat des actions de classe A de la Société en circulation. Le Régime des droits permettra au conseil d'administration de Radisson (le Conseil) et aux actionnaires de disposer de plus de temps pour considérer toute offre publique d'achat non sollicitée. Le Régime des droits est destiné à décourager les offres publiques d'achat coercitives ou déloyales. Il donne aussi au Conseil le temps d'approfondir les possibilités de maximiser la valeur pour l'actionnaire. Le Régime des droits n'est pas conçu pour prévenir les offres publiques d'achat inévitables vis-à-vis les actionnaires de Radisson.

Le Régime des droits n'a pas été adopté en raison, ou en prévision, d'une proposition spécifique de prise de contrôle de Radisson. La Bourse de croissance TSX a approuvé le régime de protection conditionnellement à sa ratification et confirmation par les actionnaires dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur du Régime. La Société s'est conformée à cette exigence en obtenant l'approbation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle tenue le 26 juin 2009. Le Régime des droits se terminera lors de la troisième rencontre annuelle des actionnaires suivant sa date d'entrée en vigueur à moins que le Régime des droits soit reconfirmé et prolongé lors d'une de ces rencontres.

Conformément aux termes du Régime des droits, toute proposition qui satisfait certains critères destinés à protéger les intérêts de tous les actionnaires est considérée une « offre autorisée ». Une « offre autorisée » doit être faite à partir d'une circulaire d'offre publique d'achat préparée selon les lois sur les valeurs mobilières en vigueur et, en plus de certaines autres conditions, doit être valide pour une durée d'au moins 60 jours. Si, à la fin des 60 jours, au moins 50 % des actions de classe A en circulation, autres que celles détenues par l'offrant ou certains apparentés, ont été offertes, l'offrant peut prendre livraison des titres offerts et en payer le prix. Il doit aussi reconduire l'offre de 10 jours afin de permettre à d'autres actionnaires de soumettre leurs actions.

Les droits émis en vertu du Régime des droits pourront être exercés seulement lorsqu'une personne, et toute autre partie qui lui est reliée, acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus d'actions de classe A de Radisson en circulation sans remplir les clauses prévues par l'« offre autorisée » du Régime des droits ou sans le consentement du Conseil. Au meilleur de la connaissance de Radisson, aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires ne détient directement ou indirectement 20 % ou plus des actions de catégorie A de la Société. Lorsqu'une offre publique d'achat ne rencontre pas les critères de l'« offre autorisée » du Régime des droits, les droits émis par le Régime des droits autorisent les actionnaires à acheter des actions de classe A de Radisson à un prix réduit significativement par rapport au prix en cours.

b) Options d'achat d'actions catégorie A :

Le 28 juin 2007, la Société a obtenu de l'Autorité des marchés financiers l'acceptation de la modification au régime d'options d'achat d'actions à prix fixe en faveur des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Un nombre de 6 millions d'actions catégorie A a été réservé pour émission éventuelle en vertu du plan. Le prix de levée de chaque option correspond au cours des actions de la Société à la date de l'attribution des options et la durée maximale d'une nouvelle option est maintenant de 5 ans. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les options accordées en vertu du régime modifié deviennent acquises immédiatement.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

8. Capital-actions (suite) :

b) Options d'achat d'actions catégorie A (suite) :

Un sommaire de la situation aux 31 décembre 2010 et 2009 est présenté ci-après :

Options	2010		2009	
	Actions	Prix de levée moyen pondéré	Actions	Prix de levée moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	5 537 830	0,24 \$	4 907 830	0,29 \$
Octroyées	1 550 000	0,12	1 080 000	0,10
Échues	(1 432 830)	0,30	(450 000)	0,34
Annulées	(830 000)	0,24	-	-
En cours à la fin de l'exercice	4 825 000	0,20 \$	5 537 830	0,24 \$
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	4 625 000	0,19 \$	5 537 830	0,24 \$

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions au 31 décembre 2010 :

Nombre d'options en cours	Prix de levée	Durée de vie moyenne Pondérée à courir (ans)	Nombre d'options pouvant être levées
850 000	0,10 \$	3,2	850 000
1 250 000	0,11	4,8	1 250 000
300 000	0,15	2,2	100 000
800 000	0,235	1,3	800 000
1 625 000	0,30	1,5	1 625 000
4 825 000	0,20 \$		4 625 000

Le tableau suivant présente la rémunération à base d'actions, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi et les hypothèses moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la charge de rémunération à base d'actions en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2010	2009
Rémunération à base d'actions	126 692 \$	80 960 \$
Volatilité prévue	108,6 %	106 %
Taux d'intérêts sans risque	1,9 %	1,55 %
Taux annuel des dividendes	0 %	0 %
Durée estimative	4,7 ans	4,8 ans
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi	0,09 \$	0,07 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

8. Capital-actions (suite) :

c) Bons de souscription :

Au 31 décembre 2010, les bons de souscription suivants étaient en circulation et pouvaient être exercés comme suit :

	2010	2009
Nombre de bons de souscription en circulation au début	1 000 000	1 000 000
Octroyés	480 000	-
Échus	(1 000 000)	-
Nombre de bons de souscription en circulation à la fin	480 000	1 000 000

Prix de levée	Nombre de bons en circulation	Date d'échéance
0,10	480 000	Janvier 2012

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la juste valeur des bons de souscription en utilisant le modèle d'évaluation de Black & Scholes pour les exercices terminés les 31 décembre :

	2010	2009
Valeur des bons de souscription	20 160 \$	- \$
Volatilité prévue	90 %	- %
Taux d'intérêt sans risque	1,42 %	- %
Taux annuel des dividendes	0 %	- %
Durée estimative	1,5 an	- an

9. Surplus d'apport :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	3 255 520 \$	3 174 560 \$
Rémunération à base d'actions	126 692	80 960
Bons de souscription échus	79 000	-
Solde à la fin de l'exercice	3 461 212 \$	3 255 520 \$

10. Bons de souscription :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	79 000 \$	79 000 \$
Bons de souscription octroyés	20 160	-
Bons de souscription échus	(79 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	20 160 \$	79 000 \$

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

11. Engagements :

Propriétés situées au Québec

Propriétés O'Brien et Kewagama :

Le 15 mars 1999, une convention d'achat et de vente, selon laquelle la Société a acheté les propriétés O'Brien et Kewagama, a été signée entre la Société, Breakwater Resources Inc. et 3064077 Canada inc., filiale de Breakwater Resources Inc. Grâce à cette transaction, la Société a acquis tous les droits sur les deux propriétés incluant toutes les infrastructures en place.

En contrepartie, la Société s'est engagée à payer un montant comptant de 1 000 000 \$ au moment de la mise en production commerciale, déduction faite des dépenses qui pourraient être engagées pour effectuer la restauration des parcs à résidus.

Une redevance de 2 % des produits nets d'affinage est payable à une tierce partie sur la propriété Kewagama, advenant une mise en production commerciale sur cette propriété.

Propriété Massicotte :

Conformément à une entente signée entre la Société et Van Horne, une filiale de PanCanadian Resources, et suite à la non-participation du partenaire, l'intérêt de Van Horne s'établit à 39,40 % et celui de la Société est de 60,60 %.

Le financement des travaux subséquents doit se faire au prorata des intérêts respectifs ou à défaut, l'intérêt indivis de la partie non participante sera dilué. Si l'intérêt d'un participant est dilué à 10 %, cet intérêt sera alors transféré à l'autre partie en considération d'une redevance de 1 % du revenu net (tel que défini à l'entente) provenant de l'usinage du minerai de ces titres miniers.

Dans l'éventualité où un des partenaires ne contribue pas dans deux programmes annuels consécutifs totalisant au moins 750 000 \$, son refus de contribuer à tout autre programme supplémentaire entraînera automatiquement une transformation de son intérêt en une redevance de 1 % du revenu net provenant de l'usinage du minerai de cette propriété.

12. Opérations entre apparentés :

La Société a encouru 4 800 \$ (4 800 \$ en 2009) en loyer et frais d'occupation auprès du vice-président de Ressources Minières Radisson inc.

De plus, Radisson a encouru 88 374 \$ en frais d'exploration reportés auprès de sociétés appartenant au président et chef de la direction de Radisson.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au 31 décembre 2010, un montant de 17 932 \$ est payable à ces apparentés et est inclus aux crédoiteurs et charges à payer.

13. Autres éléments d'information :

	2010	2009
Montant recouvré au cours de l'exercice :		
Impôts et impôts miniers	9 911 \$	- \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
	2010	2009
Activités d'investissement et de financement hors-caisse :		
Acquisition d'une propriété minière par l'émission de capital-actions	- \$	10 000 \$
Bons de souscription relatifs à des frais d'émission	20 160	-

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

14. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers :

- a) Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidités.

i) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'encaisse porte intérêt au taux de base moins 0,5 %. Par conséquent, la Société est exposée à une variation de la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

ii) Risque de change :

La Société n'est pas exposée à des fluctuations monétaires car toutes les transactions se produisent en dollars canadiens.

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'encaisse, l'encaisse réservée à l'exploration et les débiteurs sont les principaux instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. De plus, comme la majorité des comptes débiteurs sont auprès des gouvernements provincial et fédéral sous forme de crédits de taxes à la consommation et d'aide gouvernementale, le risque de crédit est minime. Le risque de crédit n'a pas changé de façon significative par rapport à l'exercice précédent.

iv) Risque de liquidités :

Le risque de liquidités est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la fin du mois de décembre 2010, la Société n'avait pas les liquidités suffisantes pour prendre en charge ses passifs financiers (voir note sur la description de l'entreprise et continuité de l'exploitation). Les échéances contractuelles des passifs financiers sont toutes en deçà d'un an.

v) Risque du marché des actions :

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet potentiel que peuvent avoir sur le résultat de la Société les variations des cours des titres individuels ou les variations générales du marché. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés des actions et les variations des titres individuels, et établit les meilleures mesures à prendre dans les circonstances.

La Société détient actuellement des placements dans des entreprises titulaires d'options qui sont assujettis aux fluctuations de la juste valeur qui découlent des changements dans le secteur minier canadien et les marchés des actions, et qui s'établissent actuellement à 78 300 \$ (25 475 \$ au 31 décembre 2009). Selon le solde en cours au 31 décembre 2010, une augmentation ou une diminution de 10 % aurait un effet de 8 000 \$ (2 500 \$ en 2009) environ sur les autres éléments du résultat étendu.

b) Juste valeur :

La juste valeur estimative est établie à la date du bilan en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

La juste valeur de l'encaisse réservée, des débiteurs et créditeurs et charges à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme. Les placements en actions sont évalués à la juste valeur selon leur prix à la cote.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

14. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers (suite) :

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse réservée à l'exploration	520 589 \$	- \$	- \$	520 589 \$
Placements	-	78 300	-	78 300
Total des actifs financiers	520 589 \$	78 300 \$	- \$	598 889 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

15. Informations à fournir concernant le capital :

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à :

- Maintenir et sauvegarder son capital en vue de continuer l'avancement et le développement des propriétés existantes et acquérir, explorer et développer d'autres propriétés minières de métaux précieux et de base;
- Investir l'encaisse disponible dans des instruments financiers très liquides et peu risqués provenant d'émetteurs de qualité, de façon à minimiser le risque de perte de capital;
- Obtenir le financement nécessaire, lorsque requis, pour compléter l'exploration et le développement de ses propriétés.

La Société considère les éléments inclus dans les capitaux propres comme constituant son capital. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital de la part d'organismes de réglementation.

La Société gère la structure de son capital et l'ajuste selon le niveau des fonds nécessaires à la gestion de ses opérations, en fonction de l'évolution des conditions économiques et selon le risque des actifs sous-jacents, en particulier en ce qui concerne les résultats d'exploration des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

15. Informations à fournir concernant le capital (suite) :

Afin de faciliter la gestion de son capital et le développement de ses propriétés minières, la Société prépare des budgets de dépenses annuelles, qui sont mis à jour lorsque nécessaire, et qui sont révisés et approuvés par le conseil d'administration de la Société. De plus, la Société peut émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts, conclure des ententes d'options sur ses propriétés minières en contrepartie de liquidités et/ou d'engagements d'exploration de la part de partenaires, faire des ententes de coparticipation ou disposer de certains actifs. La politique d'investissement de la Société est de déposer ses liquidités dans des comptes portant intérêts provenant d'institutions financières reconnues afin de maximiser les liquidités. Dans le but de maximiser les efforts de développement en cours, la Société ne verse pas de dividendes. Malgré les risques décrits à la note « Description de l'entreprise et continuité d'exploitation », la Société prévoit continuer de recueillir des fonds, lorsque requis, afin de continuer à répondre à ses objectifs de gestion du capital.

16. Chiffres de l'exercice précédent :

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Kenneth G. Murton, B. Comm.
Président du conseil d'administration

Michel David, B. Sc.
Président, chef de la direction et administrateur

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

Jean-Marie Dupont¹
Administrateur

Luc Simoneau¹
Administrateur

Paul Cregheur, géologue
Administrateur

¹ Membre du comité d'audit

MEMBRES DE LA DIRECTION

Michel David, B. SC.
Président, chef de la direction et administrateur

Donald Lacasse, ing.
Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

SIÈGE SOCIAL

C.P. 307, Succursale bureau-chef
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819-797-0606
Télécopieur : 819-797-0100
Courriel : dlacasse@lino.com
Site internet : www.radissonmining.com

AUDITEURS INDÉPENDANTS

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
155, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3
Téléphone : 819-762-5764
Télécopieur : 819-797-1471

AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Société de Fiducie Computershare du Canada
1500, rue University
Montréal (Québec) H3A 3S8
Téléphone : 800-564-6253
Télécopieur : 866-249-7775
Courriel : service@computershare.com
Site internet : www.computershare.com

CONSEILLER JURIDIQUE

Gowling Lafleur Henderson, Avocats
1, Place Ville-Marie, 37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4
Téléphone : 514-878-9641
Télécopieur : 514-878-1450

McLean & Kerr LLP
130, Adelaide Street West
Suite 2800
Toronto (Ontario) M5H 3P5
Téléphone : 416-364-5371
Télécopieur : 416-366-8571